Genève 15

Mobilité

Le quai des Bergues fera la part belle aux piétons

Une partie de l'artère sera interdite au trafic. De gros travaux devront également être menés pour renforcer l'ouvrage

Chloé Dethurens

Piéton, pas piéton? La Ville de Genève réfléchit depuis 2008 à l'avenir du quai des Bergues. Après une concertation avec les riverains du quai et les commerçants du quartier, la Municipalité a décidé de couper la poire en deux: le quai sera en partie dévolu aux piétons, mais pas entièrement. Un choix qui s'explique notamment par le mauvais état actuel de l'ouvrage, dont la réfection est désormais urgente.

C'est lors des travaux d'installation de la banque HSBC, entamés en 2010, que la dégradation du quai a été constatée. «Une expertise menée sur cet ouvrage a montré qu'il devait être fermé aux piétons», explique Rémy Pagani, magistrat en charge des Constructions et de l'Aménagement en Ville. Construit en 1974, le quai a mal vieilli. «Il a déjà été mal conçu à l'époque», explique Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. L'étanchéité est inexistante, le béton, dont l'armature a rouillé, n'a pas suffisamment été armé. Résultat, le trottoir ne peut même plus supporter le poids des piétons et peut se rompre d'un moment à l'autre. Il est donc condamné depuis quelques jours. Pour rénover l'ouvrage, la Ville déposera une demande de crédit d'étude d'ici à la fin de l'année auprès du Conseil municipal.

Piétonnisation définitive

Conséquence de ce délabrement, la Municipalité devrait renoncer à l'essai de piétonnisation du quai d'une durée d'un an, comme elle le souhaitait initialement. Elle procédera directement à la création définitive de trois tronçons distincts,



Le quai deviendra piétonnier dès que la Ville aura soumis son nouveau schéma de circulation à la DGT.

Réaménagement du quai des Bergues Piéton Ouvert au trafic PONT DE LA MACHINE ROUSSEAU Le Rhône 200 m GL

dont deux seront piétons: celui situé entre la place Saint-Gervais et la rue Rousseau, ainsi que celui entre la rue Henri-Winkelried et le pont du Mont-Blanc. Seul le tronçon situé au milieu du quai sera accessible aux voitures, afin de garantir un

accès aux hôtels et aux commerces. Ce projet alternatif a été proposé par les commerçants du secteur, qui s'étaient opposés à une piétonnisation totale de l'artère. Entre 8 et 10 places de stationnement seront conservées au total. L'objectif d'une piétonnisation? Réduire le trafic de transit dans le quartier de Saint-Gervais, saturé.

Pourquoi ne pas réaliser l'essai comme prévu? «Cela ne sert à rien de financer la construction d'un nouveau trottoir si nous décidons finalement d'y implanter une place piétonne, d'autant plus qu'un consensus a été trouvé autour du projet», explique Marie-Hélène Giraud.

Nœud de Bel-Air fluidifié

La Direction générale des transports (DGT) est également favorable à ces modifications. «Cela évitera au trafic de couper la circulation des trams et des bus en provenance ou en direction de Coutance, et donc de fluidifier le nœud de Bel-Air», relève Thierry Messagers, directeur pour la région Lac-Rhône à la DGT.

Aujourd'hui, le chantier de HSBC est terminé. Des barrières ferment la partie du quai désormais trop fragile, pour des raisons de sécurité. La circulation, elle, est ouverte en sens unique. Quand le quai deviendra-t-il piétonnier? Dès que la Ville aura soumis son nouveau schéma de circulation à la DGT, que celle-ci l'aura accepté et que les crédits nécessaires auront été votés par le Municipal. Une question de mois.

Alerte aux salmonelles dans le reblochon d'Aligro

Deux reblochons vendus en Suisse romande sont suspectés de contenir des salmonelles

Les quatre magasins romands Aligro ont retiré de leur assortiment deux reblochons après que la France a fait de même. Une présence de salmonelles, bactéries causant des troubles gastro-intestinaux accompagnés de fièvre, est suspectée. Les produits de la société Fromageries Pochat et Fils concernés par ce retrait et disponibles en Suisse romande sont le reblochon fruitier AOP et le petit reblochon AOP 240 grammes vendus entre le 15 mars et le 5 juillet 2014. «Informé le 27 juin par les autorités françaises, Aligro a retiré ces produits le 30 juin», indique Cédric Schaer, responsable des achats produits frais.

D'après le médecin cantonal, Jacques-André Romand, ces suspicions de salmonelles ont diverses origines. Ce fromage haut-savoyard étant à base de lait cru non pasteurisé, les risques de contamination sont plus élevés. Les salmonelles et autres bactéries néfastes pour les humains peuvent aussi proliférer lorsque la chaîne du froid est rompue ou que les normes d'hygiène ne sont pas respectées.

Toutefois, dans ce cas-ci, à la connaissance du médecin cantonal, durant la période concernée, aucune recrudescence de cas de salmonelles n'a été signalée à son service Plusieurs hypothèses pour expliquer cette absence d'intoxication par des salmonelles: soit les lots de reblochons suspectés ne contenaient pas de ces bactéries soit, si c'était le cas, Aligro les a retirés à temps de ses rayons, évitant ainsi des contaminations. Il se peut aussi que des personnes intoxiquées par ces deux fromages ne se soient pas manifes-

«Ce fromage haut-savoyard étant à base de lait cru non pasteurisé, les risques de contamination sont plus élevés»

tées auprès de leur médecin, qui doit le signaler aux services médicaux cantonaux. Aligro recommande tout de même vivement aux personnes qui détiendraient ces produits des Fromageries Pochat et Fils de ne pas les consommer et de les ramener au magasin

La période estivale est aussi propice aux gastro-entérites, il ne faut donc pas négliger les normes alimentaires et d'hygiène telles que la réfrigération ou le lavage des mains, rappelle Jacques-André Romand.

Ella Meister et Julien de Weck

L'UNIGE révèle une affaire de plagiat à Grenoble

Accusée de plagiat, la viceprésidente d'une université grenobloise a quitté son poste. Un organisme genevois a dévoilé la fraude

Une affaire de plagiat secoue l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble (UPMF). Sa vice-présidente chargée de la recherche a dû quitter son poste au début de juillet car trois de ses écrits seraient litigieux. La fraude a été révélée grâce à l'enquête d'un organisme genevois, Responsable. Celui-ci est dirigé depuis dix ans par Michelle Bergadaà, professeure de communication et marketing à l'Université de Genève. Sa mission: enquêter sur les situations de plagiat scientifique.

L'an passé, des chercheurs émettant des doutes sur certaines productions de la vice-présidente ont mandaté les services de Responsable. Michelle Bergadaà a alors désigné deux experts indépendants pour étudier les travaux de l'historienne. Un troisième a été chargé de valider scientifiquement ces analyses. Selon leurs conclusions, trois productions, publiées en 1994, 2005 et 2010, seraient litigieuses. Le dossier concernant cette affaire est con-



dirigé l'enquête. PASCAL FRAUTSCHI

sultable sur le site de Responsable. Dans un communiqué, le président de l'UPMF, Sébastien Bernard, a estimé que «la vice-présidente doit faire face à de graves accusations selon un procédé abject combinant absence de plainte, délation anonyme et large diffusion à la communauté.» Le président précise encore que l'intéressée conteste ces allégations et aurait porté plainte pour diffamation et contrefaçon. Du côté de Responsable, on affirme n'avoir reçu aucune plainte à ce jour.

L'intéressée reste employée au sein de l'université mais un nouveau vice-président a été nommé. **AFP/A.T.**

Drame de Meyrin: un rapport controversé

Selon la sœur de la victime, le rapport d'autopsie prouverait la responsabilité de deux policiers prévenus d'homicide par négligence

En octobre, les forces de l'ordre sont intervenues à Meyrin pour maîtriser O., un homme souffrant de troubles psychiques. Peu après, le malade est décédé. Récemment, le procureur général, Olivier Jornot, a reçu les résultats de l'autopsie. Dans son édition d'hier, Le Matin affirme que le sternum et huit côtes ont été fracturés. Une bavure? Contacté par la Tribune de Genève, l'avocat d'un des deux agents, Me Alain Berger, reste serein: «Le rapport n'est pas si accablant. Il n'attribue pas la mort à la contrainte exercée par les agents. D'autres facteurs sont évoqués.» J-F.M. et F.M.

L'outil d'insertion de l'aide sociale est bien noté mais peut être amélioré

Le dispositif destiné à ceux qui sortent du chômage ou qui sont à l'aide sociale fonctionne bien, mais des corrections sont souhaitées

Durant l'année 2013, 3510 personnes sont entrées dans le dispositif de la Loi sur l'insertion et l'action sociale individuelle (LIASI), entrée en vigueur en février 2012. Sur ce nombre, seuls 806 auront franchi les différents philtres à passer avant d'avoir droit à une prise en charge du Service de réinsertion professionnelle. Lequel peut mettre à disposition stages et mesures du marché du travail.

Réalisée par une société externe à l'Etat, une évaluation intermédiaire a conclu que le dispositif fonctionne bien. Pour ce qui est de ses effets concrets sur le retour à l'emploi, il faudra en revanche attendre le bilan final, qui devrait tomber en février 2016.

devrait tomber en février 2016. La LIASI est entrée en vigueur en 2012 après avoir reçu l'aval de

la population lors d'une votation (référendum). Les principaux éléments de cette réforme étaient la suppression du revenu minimum cantonal d'aide sociale - destiné aux chômeurs en fin de droits - et l'introduction d'un dispositif d'insertion professionnelle. Ce dernier comprend un stage d'évaluation à l'emploi puis, pour ceux qui le réussissent, un encadrement du Service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général. C'est ce nouvel outil qui vient de subir une évaluation intermédiaire. ainsi que l'exige la loi.

Le test est jugé globalement «satisfaisant» par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de Mauro Poggia. Le conseiller d'Etat estime notamment que la montée en puissance du dispositif a été maîtrisée et que la gouvernance est dynamique, ce qui a permis d'apporter des améliorations.

L'évaluation émet toutefois dix-huit recommandations dans le but d'améliorer le fonctionnement. Plusieurs concernent les stages d'évaluation à l'emploi - l'un des éléments les plus critiqués du système - et les critères d'admission à ces stages.

La check-list utilisée par les assistants sociaux afin de donner accès aux stages laisse ainsi dubitatif les évaluateurs. Seule la disponibilité des demandeurs devrait être contrôlée. Or, la liste s'apparente plutôt à une présélection. Il faudrait donc préciser le rôle de ce questionnaire. Autre recommandation: ne plus rendre absolument obligatoire le stage pour passer à l'étape suivante.

La diversification des types de stages (au début axés sur un travail très répétitif) est également suggérée. Cela en mandatant un troisième prestataire en plus des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et de Pro. Sur ce point, Mauro Poggia rappelle que l'offre a pu rapidement être diversifiée et «qu'une réflexion est en cours pour aller plus loin».

Eric Budry

Annemasse

Pincé avec 7 kilos de résine de cannabis

La Brigade anticriminalité d'Annemasse (FR) a arrêté un homme de 20 ans «défavorablement connu», en possession de 7 kilos de résine de cannabis. Valeur totale: 20 000 euros. Ecroué, il sera jugé en comparution immédiate au Tribunal de grande instance de Thonon. **L.D.S.**

